



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DES SECOURS AU DÉCÈS ET DES OPPOSITIONS

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

→ Qu'est-ce que le remboursement aux charges de ménage ?

Le remboursement des cotisations est le remboursement par l'Administration des cotisations versées dans la caisse de retraite par un agent n'ayant pas rempli les conditions d'obtention de pension.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en deux (02) mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour obtenir le remboursement des cotisations sont les suivants :

Si CRCM :

- Demande sur papier libre (avec adresse et contact) adressée au Directeur de la Solde et des Pensions
- Arrêté de révocation ou de licenciement ou de démission ou de disponibilité sans solde
- Relevé de service (02 exemplaires)
- Arrêté de nomination ou intégration
- Arrêté de titularisation
- Certificat de cessation de paiement (02 exemplaires)
- Relevé de cotisations (02 exemplaires) avec référence de mandat de versement à la DGT/VISA si budget autonome
- Photocopie CIN certifiée conforme à l'original

Si CPR :

- Demande sur papier libre (avec adresse et contact) adressée au Directeur de la Solde et des Pensions
- Arrêté de révocation ou de licenciement ou de démission ou de disponibilité sans solde
- Relevé de service (02 exemplaires)
- Premier et dernier contrat (EFA) ou décision d'engagement (ELD)
- Certificat de cessation de paiement (02 exemplaires)
- Relevé de cotisations (02 exemplaires) avec référence de mandat de versement à la DGT/VISA si budget autonome
- Photocopie CIN certifiée conforme à l'original

Chef de Service des Secours au Décès et des Oppositions



Près Immeuble FISA Antsahabe
1^{er} étage



ssdo.dsp@dgfag.mg



034 64 242 83